Audience ministre

Dans le cadre de la future convention, le SNES a souhaité rencontrer Mme la ministre. L’audience a donc eu lieu jeudi 18 février à 17h. Le SNES FSU a rappelé l’attachement des enseignants du second degré au statut de fonctionnaire d’Etat et le respect nécessaire de ce statut dans la nouvelle convention. Le pédagogique, qui est le cœur de notre métier, a été évoqué en rappelant que nous bénéficions enfin aujourd’hui, après de longues années d’attentes, d’inspections régulières du fait de la présence d’un corps d’inspection important au VR. Cet accompagnement pédagogique est essentiel et nous permet de garantir lors de la préparation des sujets d’examens, la certification par l’état des diplômes de nos élèves. Mme la ministre nous a assuré que le pays n’avait pas l’intention de modifier notre statut c’est à dire que le statut CEAPF pour les enseignants du secondaire n’est pas du tout envisagé dans la nouvelle convention, la partie rémunération reste de compétence état et plus encore la certification des diplômes. Par contre, elle souhaite un détachement d’IA IPR à la DGEE comme experts en matière de politique éducative et attend un rapport d’activité des inspections organisées dans le second degré depuis 2007.

En ce qui concerne l’écriture de la convention, le SNES FSU et élus du personnel souhaitent être invités aux réunions qui concernent l’éducation et destinataires des textes préparatoires, il nous semble difficile de rester dans l’attente et l’inconnu.

Le SNES a rappelé les conditions difficiles pour les candidats aux concours de l’éducation nationale : le problème des horaires, du lieu de passage des épreuves mais surtout des autorisations d’absence non accordées (2 jours avant le jour de la première épreuve, non reprise des cours à midi lorsque les candidats ont terminé de composer à 3 h du matin).

Dans la politique éducative du pays, en ce qui concerne l’enseignement du reo tahiti en classe de 6ème, 15 professeurs des écoles spécialistes des langues régionales sont détachés, ils n’ont pas le statut de professeur certifié mais participent au nouveau cycle 3. Ces PE appartiennent au 1° degré, il s’agit d’un redéploiement auquel s’ajoute une suppression de 20 postes dans le primaire. Il n’y a pas de lien entre ce redéploiement et les suppressions de postes dans le second degré. Toutefois, le professeur certifié de l’établissement peut prendre en charge l’enseignement du tahitien en 6°. Pour ce qui est du cycle 4, le tahitien est maintenu dans le choix de la LV2, à raison de 2,5 heures hebdomadaire.

Il y a une suppression de 15 postes dans le 2d degré, décision du MEN mais Mme la Ministre fait appel de cette décision, nous sommes donc dans l’attente.

La Ministre nous a certifié que les indemnités REP+ en CETAD et en GOD seront bien payées, une résolution avec Paris est en cours.

La Ministre est en train de voir avec les trois compagnies de transports scolaires les améliorations à apporter. Il y aura bien une desserte pour le collège de Teva i Uta. Le mobilier a été commandé, tout sera prêt à la rentrée.

Dominique Chaussy, Françoise Hauata, Tonyo Toomaru, Mahei Adams, Tehea Lussan